Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 1 (1893)
Heft: 10

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

On a découvert, à Vuisternens en-Ogoz, les restes d'un ancien cimetière. A ce propos, M. Reichlen écrit à la *Liberté :* « Nous serions tenté de considérer ces tombes comme datant de l'époque carolingienne et nous nous appuierions pour cela sur l'autorité de M. de Mortillet, très connaisseur en pareille matière. A l'époque mérovingienne, on plaçait dans les tombes un riche mobilier funéraire. L'idée chrétienne réagit contre cette habitude païenne et l'on en vint, sous Charlemagne, à ne plus rien mettre dans les tombes. Tout le luxe se tourna du côté du contenant. La caisse ou bière fut habituellement faite en pierre. Nous ajouterons, continue M. Reichlen, que c'est seulement en 1625 que Vuisternens en-Ogoz fut érigée en paroisse ; elle possédait une chapelle en 1480, ce qui exclut l'hypothèse de l'existence d'un cimetière au moyen-âge. »

— La **Société d'histoire de la Suisse romande** aime à varier ses plaisirs. Elle choisit volontiers, pour ses séances d'automne, une localité qu'illustre un souvenir historique, quelque monument témoin d'un passé lointain. St-Maurice, Estavayer, Payerne l'ont reçue tour à tour. Cette année, Romainmôtier lui offrait une aimable hospitalité, et lui ouvrait toutes grandes les portes de son antique église.

Qu'ils furent bien inspirés, les premiers moines défricheurs, quand ils choisirent, pour y planter leur tente, ce gracieux vallon boisé, véritable nid de verdure, frileusement blotti entre deux contreforts du Jura. La contrée était sauvage, sans doute, et inculte ; des bêtes féroces parcouraient la forêt ; mais le site était pittoresque, la montagne l'abritait contre le vent du Nord, il y coulait un ruisseau poissonneux, et la terre encore vierge ne tarderait pas à livrer ses produits aux efforts opiniâtres des cultivateurs. Il n'en faut pas davantage à qui veut prier, méditer, travailler.

Le Romainmôtier d'aujourd'hui est moins sauvage, moins solitaire que celui des premiers moines. Leur souvenir cependant y persiste malgré les siècles, malgré la réformation qui leur fut hostile, malgré les différents régimes qui se sont succédé dans le pays ; personne n'oublie que ce village

est en somme leur œuvre, et que l'église est le reste tangible de leur passage en ces lieux.

Une page d'histoire, cette église. Elle raconte plusieurs siècles, et, dans ses diverses parties, elle rappelle les efforts, les goûts, les tendances artistiques de générations successives. Ici, purement romane, elle offre à l'œil des piliers massifs, des arcades en plein cintre, des voûtes en berceau ; ailleurs l'architecture gothique a laissé des traces ; plus loin des modifications toutes modernes indiquent la main d'un profane, d'un barbare. C'est une page d'histoire, mais pour la déchiffrer il faut un interprête. M. B. van Muyden, à l'aide de sources assez nombreuses, a bien voulu servir de guide à l'assemblée ; elle n'aurait pu en avoir de plus érudit ni de plus autorisé.

A côté de l'histoire, solidement et irréfutablement empreinte dans l'édifice de pierre, il y a la légende, moins bien assise, moins inattaquable, persistante quand même, malgré les assauts de la critique. Une des légendes les plus accréditées attribue aux frères Romanus et Lupicinus la fondation du couvent de Romainmôtier. Mais l'authenticité du fait est mise en doute ; M. le pasteur Golliez, à l'aide d'arguments qui paraissent fort judicieux, cherche à démontrer que Romanus n'a jamais vu Romainmôtier, et qu'il n'en est pas le fondateur. M. l'abbé Gremaud est d'une opinion diamétralement opposée ; appuyé sur d'autres considérations également plausibles, il défend les données de la légende. Ainsi le litige n'est point encore tranché, *historici certant...*

Dans le même ordre d'idées et pour illustrer ce qui vient d'être dit sur Romainmôtier, M. Th. Dufour montre une bible de la fin du XIIIe siècle. C'est un fort beau manuscrit, sur un parchemin d'une extrême finesse. Et tout en feuilletant ces pages si soigneusement travaillées, on évoque l'image de la paisible et studieuse solitude du cloître, — car le manuscrit vient de la bibliothèque des moines, et fut probablement écrit à Romainmôtier, — de la salle de travail où les copistes copiaient, où les peintres enluminaient les saintes écritures ou les œuvres des pères de l'Eglise.

Nous voici, et sans transition, transportés en pleine histoire moderne. M. Maillefer, directeur de la *Revue historique vaudoise*, communique un document inédit, contenant le récit de la prise de Berne par les Français en 1798. Ce

récit, fait par un témoin oculaire, donne plusieurs détails inconnus, et jette un jour tout particulier sur les sentiments et les opinions de la petite bourgeoisie de Berne, à l'époque de la Révolution helvétique.

Voilà peut-être beaucoup d'histoire à la fois. Un peu de littérature, quelques vers feront une agréable diversion sans nous écarter trop du domaine de nos travaux. Ces vers sont des vers d'amour ; l'auteur en est illustre — c'est le noble et malheureux Othon de Grandson —, et ils sont communiqués — il est presque inutile de le dire — par M. A. Piaget. Voilà trois motifs de succès ; les vers du chevalier poète en obtiennent un très vif.

C'est encore dans le domaine de l'histoire littéraire nationale que nous conduit M. Ph. Godet. Le spirituel écrivain neuchâtelois communique à la Société d'histoire une étude sur la vie et les œuvres du regretté Louis Favrat. M. Ph. Godet a été très écouté et a charmé son auditoire. On n'applaudit pas dans les églises, mais les assistants ont peine à réprimer leurs bravos. Nous félicitons M. Godet d'avoir si bien compris et si finement apprécié le talent de Louis Favrat, talent tout vaudois, et par cela même assez difficile à analyser.

La série des travaux se termine par un mémoire de M. A. de Montet sur la jurisprudence féodale, civile et criminelle de LL. EE. dans le pays de Vaud. Nous ne nous étendrons pas sur cette étude qui paraîtra prochainement dans la *Revue Historique vaudoise*.

M. le conseiller d'Etat Ruffy assistait à la séance. Comme il est question depuis longtemps de restaurer l'église de Romainmôtier, la présence en ces lieux de M. le chef du département de l'Instruction publique était d'un bon augure. M. Ruffy a donné en effet l'assurance positive que la restauration de l'église, décidée en principe, allait être mise à l'étude. Cette déclaration est accueillie avec enthousiasme. Les amateurs d'art et d'histoire doivent à M. Ruffy une reconnaissance toute particulière pour la sollicitude qu'il voue à la conservation, à l'entretien et à l'augmentation des richesses artistiques que possède le canton de Vaud.